

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20151102\_05

### Séance du 2 novembre 2015

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 12

**Date de la convocation :**

23 octobre 2015

**Date d'affichage :**

9 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le deux novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Jean-Marie GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Claude PAGET, Jérôme BORNE, Anne-Marie MIVELLE (procuration à Florent SERRETTE), Nicolas GRIFFOND (procuration à Claudine QUATREPOINT).

Mme Carmen VALLET été désignée comme secrétaire de séance.

---

### **Objet : Déneigement - prestations de services**

M. le Maire rappelle que la commune de Mignovillard fait appel à deux entreprises extérieures pour le déneigement de Essavilly-Longcochon (entreprise Jeannin) et Petit-Villard (entreprise Nicolas Griffond).

Du fait des derniers aménagements des places et du travail supplémentaire qui sera demandé au personnel communal pour les nouveaux accès à l'école, il est proposé de confier davantage de prestations de déneigement au secteur privé : place du 19 mars 1962, place de la Mairie, parking du Chalet de la Bourre, route de Mibois (de la scierie au CER) et chemin des Essards au Sillet.

Après contact de plusieurs entreprises, les offres sont les suivantes :

- Places du 19 mars 1962 et de la Mairie (avec évacuation de

la neige) + parking de la Bourre : une seule réponse de l'entreprise Jeannin pour 100 € HT par lieu et par passage.

- Route de Mibois : une seule réponse de l'entreprise Nicolas Griffond à raison de 55 € HT par passage.
- Chemin des Essards : aucune réponse car le Département n'a pas encore communiqué le nom de son prestataire pour le déneigement de la route départementale.

Aussi, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de retenir l'entreprise Jeannin pour le déneigement des places du 19 mars 1962 et de la mairie (avec évacuation de la neige) et du parking de la Bourre, à raison de 100 € HT par passage
- de retenir l'entreprise Nicolas Griffond pour le déneigement de la route de Mibois, à raison de 55 € HT par passage
- de donner pouvoir à M. le Maire pour choisir le prestataire qui réalisera le déneigement du chemin des Essards.

*Mme Claudine QUATREPOINT n'a pas utilisé la procuration de M. Nicolas GRIFFOND, intéressé par l'affaire, lors de ce vote.*

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

*Florent SERRETTE*